



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/42

Conseillers en exercice :

15

Quorum : 08

Conseillers présents : 11

Conseillers ayant pris part
au vote : 11

Date de convocation :

01/07/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal, dûment convoqué, réuni le Mardi 07 juillet 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18h30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Marie-Louise PETITBON, excusée ; Emmanuelle LE STUM, excusée ; Agnès MARTIN, excusée et Cyrille LAGRANGE, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Aude BOURHIS

Objet – Installation d'un parquet salle socioculturelle – Validation de devis

Présentation : Régis ANSQUER

VU le devis de l'entreprise Couleurs de l'Odét pour la pose d'un parquet flottant dans la salle socio-culturelle ;

CONSIDERANT que la commission municipale réunie le mardi 25 juin a donné un avis favorable à un réaménagement de la salle socio-culturelle ;

Monsieur ANSQUER Régis, Conseiller délégué, propose la pose d'un parquet flottant dans la salle socio-culturelle pour rendre celle-ci plus attrayante et ainsi développer son usage.

Ainsi, il présente aux membres du Conseil municipal le devis de Couleurs de l'Odét d'un montant de 6 480 € HT soit 7 476 € TTC comprenant l'achat et la pose du parquet.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ANSQUER Régis et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

par : 11 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise Couleur de l'Odet pour l'acquisition et l'installation d'un parquet flottant d'un montant de 6 480 € HT soit 7 476 € TTC ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures.

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 20 juillet 2026



Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN